

Programme boîte à monnaie- FAQ

Qu'est-ce que le Programme boîte à monnaie?

Le Programme boîte à monnaie de la Manitoba Liquor & Lotteries a pour but de faire appel aux dons des clients pour collecter des fonds au profit d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif enregistrés. Chaque mois, un organisme sélectionné est mis en vedette et recevra les dons collectés dans les boîtes à monnaie placées dans les magasins Liquor Mart et les casinos de Winnipeg.

Comment mon organisation peut-elle présenter une demande pour le Programme boîte à monnaie?

Les organisations de bienfaisance et à but non lucratif peuvent se rendre sur le site Web <https://www.mbl.ca/fr/content/le-soutien-communautaire> pour présenter une demande dans le cadre du Programme boîte à monnaie.

Si mon organisation a déjà fait une demande mais n'a pas été sélectionnée, dois-je renouveler ma demande ?

Les organisations de bienfaisance et à but non lucratif sont invitées à présenter chaque année une nouvelle demande de participation au Programme boîte à monnaie.

Est-ce que les organismes qui ont déjà été sélectionnés peuvent renouveler leurs demandes d'année en année ?

Oui, les candidats retenus peuvent soumettre une demande de participation au Programme boîte à monnaie chaque année. Toutefois, les organismes ne peuvent participer qu'une fois par an.

Quels sont les autres critères requis pour participer au Programme boîte à monnaie?

Les organismes participants doivent être des organismes de bienfaisance ou des organismes à but non lucratif enregistrés au Manitoba.

La Manitoba Liquor & Lotteries communiquera-t-elle à un candidat dont la demande a été rejetée la raison pour laquelle il n'a pas été sélectionné pour le programme?

Dans la plupart des cas, si un demandeur n'est pas sélectionné pour le programme, il ne sera pas contacté. Toutefois, si vous souhaitez savoir pourquoi votre organisme n'a pas été sélectionné, veuillez en faire la demande en envoyant un courriel à community.support@mbl.ca.